

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt trois Le 13 Mars Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Présents	11	Date de Convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2023
Votants	11	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David.
absents	4	ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. MOUSSEULT Philippe.
Procurations	0	PROCURATIONS: SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Appel d'offre à compétence – Maîtrise d'œuvre pour le changement de la chaufferie du groupe scolaire - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2023-001 ET NOUVELLE REDACTION

La délibération n °2023-001 du 16 janvier 2023 du Conseil municipal pour la mise en concurrence par appel d'offre à compétence et concernant la maîtrise d'œuvre pour le changement de la chaufferie du groupe scolaire a eu lieu en méconnaissance des délais d'intervention des entreprises et notamment les délais du bureau ODETEC choisi qui, suite à un planning déjà chargé, ne peut finalement se positionner sur le marché.

Pour cela, il convient donc d'abroger ladite délibération et d'en prendre une nouvelle au regard de cet élément.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les 3 propositions reçues autour des phases principales :

- PRO/DCE : PROjet et Dossier de Consultation des Entreprises
- ACT : Assistance pour la Passation des Contrats de Travaux
- DET : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux
- AOR : Assistance aux Opérations de Réception et Garantie de Parfait Achèvement

	CESTI	ODETEC	SERMET
PRO/DCE	3 780,00 €	7 200,00 €	6 600,00 €
ACT	1 080,00 €	1 200,00 €	1 875,00 €
DET/VISA	7 290,00 €	7 200,00 €	6 750,00 €
AOR/GPA	1 440,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €
TOTAL H.T.	13 590,00 €	16 800,00 €	16 725,00 €

Le bureau d'étude CESTI était classé en deuxième position et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition.

Le conseil municipal après en avoir étudié les propositions et délibéré,

- **ABROGE** la délibération n°2023-001 prise par le conseil le 16 janvier 2023,
- **VALIDE** la proposition du bureau d'études CESTI pour 13 590 € HT,
- **INSCRIT** la dépense au budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure du marché public et à signer le devis ainsi que tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230313-2023-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/01/2023

HAUTEFORT le 13/03/2023

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.